



La direction du CNRS efface de la carte de France la délégation régionale Normandie

ou comment la fusion des délégations régionales Normandie (DR19) et Paris Michel-Ange (DR16) s'est transformée en absorption de la DR19 par la DR16 : à quand la disparition pure et simple de la DR19 ?

Le SNTRS-CGT informe l'ensemble du personnel du CNRS sur les restructurations en cours :

Les restructurations en cours s'inscrivent dans la feuille de route adressée par le candidat Emmanuel Macron aux directions des organismes de recherche dans la continuité de la politique menée depuis des années : externalisation, chasse aux ressources propres, mutualisation, désuimérisation, politique de site... [communication sur la réduction de la voilure des organismes nationaux du 7 avril 2022](#).

La fusion des délégations régionales DR19 et DR16 se situe dans cette logique. Dès le 24 mars 2022, le SNTRS-CGT communiquait auprès de l'ensemble du personnel du CNRS pour alerter et poser les enjeux sur ce projet de fusion. ([En Bref N°587](#))

Le 3 mai, nouvelle expression développant le contexte de cette réorganisation et « la fuite » de la déléguée régionale en poste à la DR19.

Le 11 juillet, nous rendons compte du résultat du cahier de revendications lancé le 1 juin auprès des agent.e.s des deux délégations : « [Un processus flou et une impossibilité de se projeter dans l'après !](#) ».

Le 14 juin, nouvelle rencontre avec les agent.e.s de la Normandie, en marge de la journée des nouveaux entrants.

Le SNTRS-CGT présent aux côtés du personnel, ce n'est pas un slogan mais une réalité :

Au mois de mai, le SNTRS-CGT a organisé deux assemblées générales, le 19 mai 2022 à la délégation régionale de Caen et le 24 mai 2022 à la délégation régionale de Paris Michel-Ange.

Nous avons lancé une enquête pour permettre aux agent.e.s de donner leur avis et leur ressenti, sans le regard de la direction.

Le SNTRS-CGT a convié les collègues à deux nouvelles réunions qui ont eu lieu le 15 novembre à la DR19 et le 25 novembre à la DR16.

Ce travail du SNTRS-CGT a été fait en parfaite synergie avec nos militants dans les instances représentatives du personnel : Comité technique (CT), CHSCT national et régionaux.

Nos militants tiennent la plume dans l'écriture d'[avis émis par les CHSCT, CRHSCT et CT sur cette fusion](#).

Le SNTRS-CGT est en mesure d'affirmer :

Que cette fusion est faite dans la précipitation et dans la désorganisation.

La santé psychique et physique des agent.e.s est au plus bas. La dégradation des conditions de travail est palpable : fatigue, épuisement, stress, burn-out...

Nous alertons la direction du CNRS sur sa responsabilité dans la détérioration des conditions de travail.

Nous assistons à une véritable hémorragie des effectifs sur les deux délégations :

- A la DR 19, sur un effectif de 31 personnes, déjà 9 d'entre elles sont parties depuis le début de l'année 2022. La campagne NOEMI qui arrive au mois de décembre va accentuer cette fuite. Car comment réagir quand son poste se voit déclassé (passer d'encadrant.e à agent.e au sein du même service avec son service absorbé

au sein du service parisien) ? Quand les offres de recrutement de CDD pour des fonctions équivalentes sont proposées en Technicien.ne à Caen et en assistant.e ingénieur.e à Paris ?

Quand le responsable de site (en cours de recrutement à la DR19) aura sous sa responsabilité en tout et pour tout deux agent.e.s (accueil et logistique du bâtiment) ?

- A Paris Michel-Ange, dans un contexte de sous-effectif permanent, une hémorragie s'est déclarée avec la fusion (par exemple, au service RH : plus de RRH depuis 2 mois, l'adjointe au RRH est partie ainsi qu'un conseiller...). Certes, des recrutements sont en cours ... de nouveaux responsables de service sans connaissance du CNRS arrivent en pleine réorganisation !

L'annonce par la direction de groupes de travail incluant tou.te.s les agent.e.s pour travailler sur la réorganisation des services est fautive ! Les agent.e.s témoignent que très peu de services des deux délégations ont travaillé conjointement. Pour nombre d'entre eux, rien n'est fait ; les organigrammes sont calqués sur ceux de la délégation Paris Michel-Ange. Les réunions de travail commenceront réellement au mois de janvier avec une feuille blanche, alors que la fusion devra déjà être actée !

La fusion avait pour but annoncé l'amélioration de l'offre de service pour les unités, mais aussi la qualité de vie au travail du personnel ; in fine, on aura une augmentation de la souffrance au travail du personnel des deux délégations déjà impactées par un contexte de sous-effectif chronique, avec pour conséquence, sans nul doute, une dégradation du service attendu.

Suite à l'intervention de nos militants au CRHSCT du 25 novembre 2022, nous avons obtenu :

- d'inclure la durée des déplacements dans le temps de travail ;
- de mettre immédiatement en œuvre un questionnaire élaboré en concertation avec les représentants du personnel et un psychologue du travail, pour évaluer au plus tôt les répercussions de cette restructuration sur la santé des agent.e.s.

Le SNTRS-CGT, avec le personnel, revendique :

- de stopper cette marche forcée de la fusion au 1^{er} janvier 2023 ; même si celle-ci est actée, il est URGENT de se poser !
- d'inclure tout le personnel à la réflexion de l'organisation des services
- d'élaborer un nouveau règlement intérieur avec les représentants du personnel
- de tenir compte des spécificités de la délégation normande

Nous revendiquons, de plus, l'installation de deux instances de formations spécialisées avec des prérogatives pleines et entières en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans les deux délégations normande et parisienne. Il en va de la santé et de la bonne marche des laboratoires dont certains sont à l'étranger, ainsi que du personnel CNRS sur ces deux délégations mais aussi à l'international.

Le SNTRS-CGT s'exprimera en ce sens au comité technique du CNRS le 30 novembre et continuera à vous soutenir et vous informer des actions menées en faveur des agent.e.s.